



**délibération :  
D\_2024\_3\_13**

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Présents : 45

Votants : 49

**Objet : Affectation des  
résultats 2023 du  
Budget Port de Bray-  
sur-Seine**

L' an deux mille vingt quatre, le jeudi 04 avril à 18 h 00, le Conseil  
Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire  
Commune de Luisetaines, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE  
Roger, Le President.

Date de convocation du : 22 Mars 2024

**Titulaires** : Madame DELATTRE Nadine, Madame GRANERO Agnès, Madame  
GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEFEBVRE Julie,  
Madame LEMORE Christine, Madame LETERRIER Carine, Madame  
PODOROJNIY Anastasia, Madame RIOTTE Corinne, Madame SAMSON  
Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine,  
Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BORZUCKI  
Jean-Claude, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CABOUSSIN Luc,  
Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO  
Alain, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur  
DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur  
DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FENOUILLET  
Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FORGET Michel, Monsieur  
FRAPPAT Didier, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GODRON Charles,  
Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur  
LAMOTTE Xavier, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur MASSET Julien,  
Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur PACHOT  
Joël, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel, Monsieur  
VERBRUGGE Christophe

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur LUCQUIN Gilles,  
Madame FORET Sylvie

**Pouvoirs** :

Madame FLON Martine a donné pouvoir à Madame GRANERO Agnès  
Madame MOREAU Patricia a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick  
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain  
Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine

**Absent(s)** : Madame BANOS Stéphanie, Madame BENOIT Florence, Madame  
CHARLES Sabine, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur BEAULIEU Raphaël,  
Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur  
HERMANS Emeric, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN  
Serge, Monsieur SOUCHAL Georges

**Excusé(s)** : Madame FLON Martine, Madame MOREAU Patricia, Monsieur  
CARRASCO Gérard, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur GAUTRY Jean-Claude,  
Monsieur POULAIN Michel

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'instruction comptable et budgétaire M4 ;  
Vu la délibération du 04 avril 2024 approuvant le Compte de Gestion 2023 du budget Port de Bray-sur-Seine ;  
Vu la délibération du 04 avril 2024 approuvant le Compte Administratif 2023 du budget Port de Bray-sur-Seine,  
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 19 mars 2024,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 mars 2024,

Considérant que le Compte Administratif 2023 laisse apparaître les résultats ci-dessous,

A savoir

### Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0.00

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 32 731.80

### Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de : - 8 470.00

Un solde d'exécution (Déficit) de la section de fonctionnement de : -720.00

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00

En recettes pour un montant de : 0.00

### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 8 470.00

Sur la proposition de la commission des finances, réunie le 19 mars 2024, le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter le résultat de clôture du budget Port de Bray-sur-Seine 2023 comme suit :

### AFFECTATION

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 8 470.00

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 23 541.80

- Décide de reporter le déficit d'investissement comme suit :

Déficit d'investissement reporté (D001) : 8 470.00

**Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Président,  
Roger DENORMANDIE

Emis le 04/04/2024, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 12/04/2024

Le secrétaire de séance

*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la*

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 077-200040251-20240404-D\_2024\_3\_13-DE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 077-200040251-20240404-D\_2024\_3\_13-DE

*Communauté de communes Bassée-Montois,  
étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai  
de deux mois pour répondre. Un silence de deux  
mois vaut alors décision implicite de rejet. La  
décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou  
implicite, pourra elle-même être déférée au  
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de  
deux mois.*